

Compte rendu de la session du 6 novembre 2019

Le Comité exécutif de l'ITIE s'est réuni, en session ordinaire, le mercredi 6 novembre 2019 à 10h30 mn sous la présidence de **Monsieur Florent Michel OKOKO**, son président exécutif.

L'ordre de jour comportait cinq(5) points; à savoir :

1. Vérification des présences ;
2. Rapport de la dernière session du comité exécutif ;
3. Validation du pré-rapport final ITIE 2017;
4. Etude de cadrage du rapport ITIE 2018 ;
5. Divers.

Cet ordre de jour a été exécuté de manière suivante:

1. Vérification des présences

Les participants ont noté la présence, à cette session, de toutes les parties prenantes du groupe multipartite et ont convenu de se réunir régulièrement.

2. Rapport de la dernière session du comité exécutif du 9 octobre 2019

Compte tenu des courts délais de transmission du projet de compte rendu de cette session aux membres du Comité exécutif, les participants ont convenu, lecture faite par le Secrétaire permanent, de reporter l'adoption de ce compte rendu à la session prochaine. Il a été demandé aux membres ayant des observations à formuler de les faire parvenir au secrétariat technique dans le délai maximum de dix(10) jours.

3. Validation du pré-rapport ITIE 2017

La parole fut accordée à l'administrateur indépendant qui présenta le pré-rapport final ITIE 2017 en s'appuyant sur:

- Le contexte des industries extractives et les faits marquants de l'année 2017 ;
- le périmètre des entités déclarantes et Les flux ;
- l'exhaustivité et la fiabilité des données ;
- les revenus du secteur ;
- la vérification de la procédure d'octroi des licences ;
- les résultats des travaux de conciliation et,
- les recommandations formulées.

1°. S'agissant du contexte des industries extractives et des faits marquants de l'année 2017 l'administrateur indépendant a indiqué que l'économie de la République du Congo repose essentiellement sur l'exploitation des hydrocarbures qui représentent environ 90% des exportations du pays. Actuellement le Congo dispose de deux bassins de production de pétrole : (i)- le bassin côtier, dans le sud du pays offshore; et (ii)- le bassin de la Cuvette, dans le nord du pays, onshore, faiblement exploité, et qui a fait l'objet d'un appel d'offres du ministère des hydrocarbures en 2016. La production totale de brut se répartit en trois principales qualités :

- le DJENO Mélange, produit en offshore, principalement sur les champs MOHO-BILONDO TCHIBOUELA, SENDJI, Likouala ou Émeraude, et exporté du terminal onshore de DJENO ;
- le NKOSSA Mélange, produit en onshore et en offshore, principalement sur les champs NKOSSA M'BOUNDI, FOUKANDA, et exporté du terminal onshore de DJENO ; et
- le YOMBO Mélange, produit en offshore, sur le champ YOMBO et exporté du terminal offshore de YOMBO.

Il a indiqué au titre des faits ayant marqué l'année 2017 que la République du Congo était le 6^{ème} producteur de pétrole africain en référence au rapport de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) dont il est membre depuis le 22 juin 2018 avec un rythme de production de 354 000 barils par jour. Selon les données communiquées par la DGH, la production de pétrole a atteint 95 893 885 bbl en 2017. La production de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) et de Condensats s'est élevée respectivement à 1 444 812 bbl et 245 799 bbl.

2°. Parlant du périmètre des entités et des flux, l'administrateur a rappelé que l'étude de cadrage avait retenu 31 sociétés pétrolières, 19 sociétés minières, 20 sociétés forestières et 9 entités gouvernementales. Les flux de déclaration du périmètre ont été également rappelés et sont quasiment les mêmes que ceux retenus dans le rapport 2016.

3°. S'agissant de l'exhaustivité et la fiabilité des données, l'administrateur indépendant a présenté la liste des entreprises du périmètre qui n'ont pas fait parvenir leurs déclarations ITIE de l'exercice 2017, secteur par secteur. Il a indiqué, pour ces entreprises défaillantes, que leur contribution évaluée sur la base des déclarations souscrites par les administrations était inférieure à 1,5% du total des ressources. Ce taux n'étant pas significatif, ne remet donc pas en cause l'exhaustivité et la fiabilité des données du rapport

4°. En ce qui concerne le processus de vérification de la procédure d'octroi des licences dans les trois secteurs, l'administrateur a relevé que la vérification de cette procédure n'a suscité aucune observation en ce qui concerne les secteurs forestiers et miniers. Dans le secteur pétrolier, par contre, il a été observé l'absence des Procès-verbaux d'évaluation du Comité interministériel.

5°. S'agissant des résultats des travaux de conciliation, l'administrateur indépendant a indiqué qu'il apparaît aux termes de ces travaux un écart de 22 414 996 USD soit 12 230 000 000 FCFA payés par la société Total et de 1200 000 USD soit 720 000 000 FCFA payés par la société HEMLA en ce qui concerne le secteur pétrolier. Le rapprochement fait avec les déclarations du Trésor public ont permis d'aboutir à cet écart.

L'administrateur indépendant a également donné les résultats de la conciliation des deux autres secteurs en indiquant qu'il n'a pas été observé d'écarts significatifs.

Pour les trois secteurs réunis, Il a précisé que l'écart global constaté, entre les paiements déclarés par les entreprises et les revenus déclarés par l'Etat, représentait moins de 1,5% du total des paiements. Cet écart global n'est pas significatif et ne pouvait pas remettre en cause la fiabilité et l'exhaustivité des données du rapport.

6°. Enfin, pour terminer l'administrateur indépendant a présenté la liste des recommandations qu'il a classées en trois niveaux de priorité avec les mentions suivantes:

- Priorité 1 – Une mesure corrective est requise d'urgence
- Priorité 2 – Une mesure particulière est requise
- Priorité 3 – Une mesure corrective particulière est souhaitable

Au total, 7 recommandations ont été faites et classées selon ces priorités.

Après de fructueux échanges qui ont suivi cette présentation, les membres du Comité exécutif ont reconnu unanimement que l'administrateur indépendant avait abordé l'ensemble des préoccupations soulevées par le Comité exécutif et le Secrétariat international au terme de l'analyse du projet de rapport initial. Les membres du Comité exécutif ont en conséquence validé le pré-rapport final ITIE 2017.

4. Etude de cadrage du rapport ITIE 2018

L'administrateur indépendant a repris la parole sur ce point et a présenté l'objectif de l'étude de cadrage. Il apparaît au titre de ce rapport 2018 que les trois(3) secteurs de revenus sont maintenus :

- Le secteur pétrolier :

- Le secteur minier

Le secteur pétrolier comprendra 17 entreprises dans le périmètre du rapport 2018 contrairement à l'exercice 2017 qui en comptait 31. La raison de cette baisse du nombre d'entreprises étant que toutes les entreprises pétrolières, ayant figuré dans le périmètre 2017, qui n'avaient pas souscrit leurs déclarations pour cause de fermeture ou absence d'activités en 2017 ont été retiré du périmètre 2018.

Pour le secteur minier il a été retenu 15 entreprises pour le rapport 2018 contre 19 en 2017, et pour le secteur forestier le nombre d'entreprises du périmètre est passé de 20 en 2017 à 23 en 2018.

Le nombre des entités gouvernementales déclarantes est lui aussi passé de 9 en 2017 à 10 pour le rapport 2018. Cette augmentation se justifie par l'inclusion d'une entité devant déclarer les revenus de la Zone d'Unitization ou Zone d'intérêts communs entre le Congo et l'Angola : *l'organe interétatique LIANZI*

L'administrateur indépendant a également commenté le point relatif au seuil de matérialité qui nécessitait de recueillir l'avis du Comité exécutif ; ce point a été validé.

Pour terminer l'administrateur indépendant a présenté le calendrier des travaux d'élaboration du rapport ITIE 2018 ; lequel a été adopté après quelques ajustements de dates par les membres du Comité.

Le Comité exécutif a par conséquent validé l'étude de cadrage du rapporté ITIE 2018 au terme de tous ces échanges,.

5. Des divers

Aucune information n'ayant été inscrite en divers, le point y relatif a été considéré comme étant exécuté.

Pour terminer le Président exécutif a remercié une fois de plus les membres du Comité pour leur présence à cette session tout en leur souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs.

La réunion du Comité exécutif a pris fin à quinze heures moins le quart/-



Séraphin NDION

Secrétaire Permanent

Fait à Brazzaville, le 6 novembre 2019



Florent Michel OKOKO

Président Exécutif du Comité

